

FACILITÉ ACP-UE POUR L'ENERGIE

LA FACILITE ACP-UE POUR L'ENERGIE ET LES BIOCARBURANTS

Les biocarburants ne sont ni la solution universelle ni le diable... Sous certaines conditions, ils peuvent représenter une opportunité pour les pays ACP (accès aux services énergétiques en milieu rural, augmentation de la sécurité énergétique,...). Quelques projets consacrés aux biocarburants ont été financés par la Facilité Energie sous le 1er Appel à Propositions; d'autres pourraient être financés dans le futur. Vous trouverez dans la dernière partie de cette édition une liste indicative mais non exhaustive de critères et recommandations pour les projets sur les biocarburants.



Contexte

On a assisté à une augmentation significative de la production globale et l'utilisation des biocarburants liquides depuis 5 à 10 ans: celle-ci a été multipliée par 4 entre 2000 et 2008. Le regain d'intérêt à l'égard des biocarburants est attribué principalement à l'augmentation du prix du carburant, la lutte contre les changements climatiques et aussi les efforts continus pour redynamiser le secteur de l'agriculture qui doit faire face à la baisse des prix des denrées.

Alors que le Brésil et les Etats-Unis sont les leaders dans la production du bioéthanol dans le monde, l'Union européenne a la plus grande production de biodiesel. La Directive sur la Qualité du Carburant révisée et la Directive sur les sources d'énergie renouvelable adoptées en décembre 2008 par l'UE encouragent la production de biocarburants (obligation pour les producteurs de carburants de réduire les émissions GHG, avec comme objectif l'utilisation de 10% d'énergie renouvelable dans les transports d'ici 2020) et comportent des critères de durabilité pour ce type de production, en termes d'économie de gaz à effet de serre (GES), biodiversité ou la conversion des stocks élevés de carbone. Ces Directives prévoient également des rapports biannuels quant à l'impact sur le développement, les conséquences sur la sécurité alimentaire et les répercussions sociales.

Dans les pays ACP, le plus ancien programme continu sur les biocarburants est réalisé au Malawi, où l'éthanol provenant de la canne à sucre est mélangé à de l'essence depuis 1982. Récemment, avec le regain d'intérêt pour les biocarburants, beaucoup de nouveaux projets pilotes et d'études exploratoires ont été réalisés dans ces pays. Une série de conférences ont eu lieu dans le but de définir des stratégies régionales à l'égard des biocarburants et quelques documents stratégiques sur les biocarburants ont été établis.

Cette édition se concentre sur les premières générations de carburants liquides incluant l'huile végétale pure produite à partir de graines ou fruits des plantes oléagineuses (colza, huile de palme, jatropha curcas, ...) qui pourraient remplacer les carburants classiques pour autant que le moteur soit adapté; le biodiesel, obtenu à partir d'huiles transformées par un procédé chimique, qui est utilisé sans aucune transformation du moteur ; et le bioéthanol produit par la fermentation du sucre ou de l'amidon. Les biocarburants de la seconde génération produits à base de déchets, de résidus et de cellulose et ligno-cellulose non alimentaires sont actuellement en développement et non considérés ici.

34^{ème} édition

Sous certaines conditions, les biocarburants peuvent représenter des opportunités pour les pays ACP

N° 34 Avril/Mai '09 FR

Les opportunités qu'offrent les biocarburants

En tenant compte des conditions de mise en oeuvre, la production des biocarburants pourrait représenter des opportunités pour les pays ACP, en accord avec les objectifs de la Facilité Energie: un plus grand accès aux services énergétiques modernes en milieu rural, une augmentation de la sécurité relative à l'approvisionnement en énergie par le biais de la diversification et la substitution progressive des carburants fossiles et, par conséquent, une facture d'importation de produits pétroliers réduite, une productivité accrue de l'agriculture et des revenus plus importants, provenant notamment de l'utilisation des résidus et déchets agricoles dans les procédés de production, une croissance des opportunités d'emplois dans les secteurs associés et les réductions des émissions polluantes, y compris les gaz à effets de serre.

Enjeux à relever

Les biocarburants et la sécurité alimentaire: l'augmentation du prix des produits alimentaires en 2007 et 2008 est principalement due à la combinaison de facteurs temporaires (pénurie des récoltes de céréales) et des facteurs structurels (une demande croissante pour les denrées alimentaires de la part des marchés émergents). Dans ce marché déjà restreint, la demande pour les biocarburants a contribué à une augmentation du prix des denrées alimentaires. A court et long terme, cela pourrait devenir significatif dans des zones spécifiques.

Les biocarburants et l'environnement: En ce qui concerne le changement climatique, les biocarburants semblent positifs. Cependant, en tenant compte de l'analyse du cycle de vie des biocarburants, cela ne semble pas si évident. Les émissions de GES liées à la production des biocarburants sont, dans certains cas, aussi importantes que la réduction liée à la substitution des carburants fossiles. L'utilisation des biocarburants pourrait même augmenter les émissions de GES si les forêts et zones humides étaient transformées en champs de maïs et de soja. L'extension des cultures servant à la production d'énergie implique une pression sur les ressources naturelles des zones exploitées étant donné que ces cultures exigent plus d'eau, de terre, de fertilisants et pesticides que les cultures traditionnelles. La production des biocarburants peut représenter un risque élevé pour la biodiversité, spécialement si les forêts et les prairies sont défrichées afin d'y planter ce type de cultures.

Les biocarburants et leurs impacts sociaux, y compris le régime foncier: les prix attractifs de certains biocarburants, en particulier l'huile de palme, a conduit à l'expulsion et au déplacement des populations. Une série de problèmes sociaux ont également été signalés à savoir conditions de travail pénibles pour les agriculteurs et perte des droits sur leurs terres pour les populations indigènes où de nouvelles plantations ont été établies. Les fermiers doivent avoir un accès au marché et se voir attribuer des facilités pour les fertilisants et autres produits agricoles. Un partenariat efficace et équilibré entre les petits exploitants et les entreprises agro-industrielles devrait apporter une solution au problème de financement, puisque l'entreprise fournit les intrants, à crédit, aux fermiers et le coût des intrants est compensé par celui des cultures au moment de la récolte.

Obstacles au développement des biocarburants dans les pays ACP

La dissémination des biocarburants dans les pays ACP doit faire face à plusieurs obstacles à savoir le manque d'information, les bas revenus et le manque d'accès aux services financiers dans les zones rurales. Manquent également des cadres légaux et réglementaires favorables, la capacité de gérer et maintenir les technologies liées aux biocarburants, les institutions qui pourraient aider à promouvoir de telles technologies, la disponibilité de terres, et des politiques des prix de l'énergie qui prennent en considération le coût environnemental de l'approvisionnement traditionnel de l'énergie.

Conclusions et recommandations

L'intérêt de promouvoir la production des biocarburants dans les pays en voie de développement doit être évalué selon la situation spécifique de chaque pays et zone: sa méthode d'approvisionnement en énergie, son potentiel de production et l'analyse des bénéfices et des risques sociaux et environnementaux. On trouvera ci-dessous quelques recommandations pour des projets sur les biocarburants, basées notamment sur celles définies par la table ronde internationale sur les biocarburants durables et les Directives de l'Union européenne.

1. Le projet doit contribuer à améliorer l'accès aux services énergétiques dans les zones rurales et périurbaines du pays où les biocarburants sont produits. Cela se traduit par une production locale destinée à un usage local.
2. La production des biocarburants doit suivre toutes les lois en vigueur dans le pays qui produit, et doit tenter de suivre tous les traités internationaux pertinents pour la production de biocarburants dont le pays est signataire. La production de biocarburants ne doit pas violer les droits fonciers.
3. Les projets de biocarburants seront dessinés et mis en œuvre à travers des processus adéquats, transparents, consultatifs et participatifs, qui incluront tous les acteurs concernés.
4. Les biocarburants contribueront à la mitigation du changement climatique en réduisant significativement les émissions de GES (35%) comparés aux carburants fossiles. Ceci signifie par exemple que l'huile de palme (sans capture du méthane au moulin) est exclue. La pollution de l'air liée à la production et la transformation des biocarburants sera minimisée tout au long de la chaîne.
5. La production de biocarburants ne violera pas les droits de l'homme ni les droits du travailleur. Elle doit garantir des conditions de vie décentes et le bien-être des travailleurs.
6. La production de biocarburants doit contribuer au développement économique et social des communautés et des populations locales, rurales et autochtones. Dans ce but, l'implication des communautés locales et leur compréhension de l'utilisation actuelle des terres seront nécessaires.
7. La production de biocarburants ne doit pas mettre en péril la sécurité alimentaire et doit être mise en œuvre dans le respect des normes de sécurité alimentaire. Il faut donc favoriser les cultures qui rivalisent le moins possible avec l'alimentation, soit directement (ce ne sont pas des aliments de base), soit indirectement (utiliser moins de terre, par exemple 1 ha de canne à sucre produit 3 fois plus d'éthanol que le maïs).
8. La production de biocarburants doit éviter les impacts négatifs sur la biodiversité, les écosystèmes et les grands ensembles naturels riches.
9. Le développement des cultures bioénergétiques ne peut pas transformer les forêts, les tourbières et les sols riches en carbone en terres agricoles. La production de biocarburants doit promouvoir des pratiques qui cherchent à améliorer la qualité du sol et à minimiser la dégradation.
10. La production de biocarburants doit optimiser l'utilisation des ressources en eaux de surface et souterraines, notamment en minimisant la contamination ou la baisse de ces ressources, et ne doit pas violer les droits formels et coutumiers des eaux en vigueur.
11. Les biocarburants doivent être produits de la manière la plus rentable possible. L'utilisation de la technologie doit améliorer le rendement de la production et les performances sociales et environnementales à chaque étape de la chaîne de valeur des biocarburants.

Les projets de biocarburants du premier Appel à Propositions de la Facilité Energie

Lors de la première Facilité Energie, 9 projets de biocarburants ont été financés. Ces projets ont reçu 13,17M € de la Facilité Energie pour un coût total de projets de 25M €. Parmi eux, 3 projets sont consacrés à l'huile de copra (tous les 3 à Vanuatu), 5 au Jatropha (en Haïti, République Dominicaine, Tanzanie et Bénin) et 1 à la canne à sucre (en République Dominicaine).

Les projets financés présentent des mesures diverses s'attaquant à des problèmes communs au secteur énergétique et sont destinés à la diffusion des biocarburants, comme par exemple:

- La création de nouvelles capacités dans le cadre du renforcement des capacités et de l'organisation institutionnelle.
- La mise en place de régimes de prix innovateurs où le profit généré est réinvesti dans l'élargissement, le fonctionnement et l'entretien du système énergétique.
- Des campagnes d'information et de communication sur les techniques et les bénéfices de la production de biocarburants ainsi que des journées de sensibilisation institutionnelles pour analyser le système énergétique actuel dans la zone d'action et intégrer les leçons tirées du projet.

Tous ces projets tiennent aussi en compte des considérations environnementales (prévention de l'érosion, protection des ressources en eau, programmes de protection contre les incendies...). Ils utilisent des espèces végétales et des terres qui n'entrent pas directement en compétition avec les cultures alimentaires.

ETUDE DE CAS 1: BENIN

«SETUP: Services Energétiques et Techniques à Usage Productif au Bénin»

Coût du projet:

€2.3M, dont 75% est subventionné par de la Commission européenne

Le nombre final de bénéficiaires est estimé à 13 800 personnes dont 2 700 seront les bénéficiaires directs du département de Zou

Demandeur: Groupe Energies Renouvelables Environnement et Solidarités (GERES)

Partenaires:

- Planet Finance, ONG internationale
- ALLOWANOU et CEBEDES, ONGs locales
- ABERME, Agence d'état
- Union des Communes du Zou (UCOZ) et Union des Producteurs du Centre (UPC), ONGs locales



COMMISSION
EUROPEENNE

Le projet SETUP a pour objectif de mettre en place des services énergétiques à usage productif dans la région du Zou, dans laquelle l'électricité n'est quasiment pas disponible. Les plates-formes multifonctionnelles seront adaptées aux conditions énergétiques locales selon une approche globale qui combine les services financiers et le développement local participatif.

Les activités seront notamment:

- Formation des agents de l'état, des organisations professionnelles, de gouvernements locaux et d'autres groupes civils sur les Plans de Développement Energétiques, et mobilisation de la population locale.
- Organisation des partenaires privés comme Opérateurs Energie destinés à fournir de l'électricité dans leur région.
- Constitution de plates-formes multifonctionnelles
- Développement d'activités génératrices de revenus en zone rurale grâce à l'électricité produite par le projet
- Développement de la production locale de biocarburants pour alimenter les plates-formes SETUP
- Mise en œuvre d'une capacité de gestion en se servant des réussites et des leçons tirées du projet.

Les résultats attendus du projet sont:

- Une plate-forme multifonctionnelle est mise en place dans chacun des 27 districts, et équipée d'une unité de traitement des aliments et d'un chargeur de batterie. Si nécessaire, des séchoirs mobiles et une unité de réfrigération pour le traitement des aliments seront aussi mis en œuvre.
- Les partenaires locaux contribuent à la conception des Plans de Développement Energétique.
- Les partenaires privés (opérateurs individuels, organisations socioprofessionnelles, comités communautaires...) sont impliqués dans la fourniture d'électricité en tant qu'opérateurs.
- Les entrepreneurs impliqués dans des Activités Génératrices de Revenus ont accès aux services financiers et à d'autres infrastructures.
- La production locale de biocarburants couvre jusqu'à 50 % de la consommation des nouveaux générateurs électriques et des plates-formes.

Pour plus d'informations :

<http://ec.europa.eu/europeaid/energy-facility>

MDG 1–Pauvreté, MDG 7–Environnement

ETUDE DE CAS 2: REPUBLIQUE DOMINICAINE

"Programa de electrificación rural en República Dominicana basado en fuentes de energía renovable"*

* Programme d'électrification rurale en République Dominicaine basé sur les sources d'énergie renouvelable

Coût du projet:

€5 M, dont 49% subventionné par la Commission européenne

Le nombre de bénéficiaires directs est estimé à 16 500 personnes et 150 000 bénéficiaires indirects

Participant: United Nations Development Programme-UNDP

Partenaires:

- National Institute of Hydrologic Resources (INDRHI)
- CAREL et d'autres ONGs et communautés locales
- Co-donateur: National Office for European Development Funds (OFED)



COMMISSION
EUROPEENNE

Le principal objectif du projet est de contribuer au développement du milieu rural à travers une électrification durable et la promotion de différentes énergies renouvelables qui diminuent aussi la dépendance au pétrole.

Les communautés sélectionnées, dont le niveau de pauvreté est élevé, n'ont aucune possibilité d'accès au réseau national électrique mais elles ont par contre un potentiel de développement d'énergies renouvelables. Elles ont identifié l'accès à l'électricité comme élément essentiel pour leur développement et ont demandé de participer à ce programme.

Les activités principales seront notamment:

- La mise en place de systèmes micro-hydrauliques et d'un moulin à vent, produisant 200Wh par ménage en moyenne, pour un coût estimé entre 0.02 € et 0.035 € par KW/h.
- La production de biocarburants et l'installation de panneaux solaires dans 4 communautés visent à encourager les initiatives économiques productives: les véhicules et les moteurs des nouvelles micro-entreprises utiliseront du carburant produit grâce à la culture locale de *Jatropha* sp. Les graines seront manuellement broyées par les membres des communautés pour en extraire de l'huile. L'énergie solaire sera utilisée à des fins de réfrigération, permettant ainsi la conservation des produits.

Les résultats attendus du projet sont notamment:

- L'installation de 31 systèmes micro-hydrauliques et d'un moulin à vent
- La production de biocarburants et d'énergie solaire pour soutenir les initiatives de production dans 4 communautés.
- La protection et le reboisement des forêts vierges. La promotion de l'usage durable des terres montagneuses.
- La création d'une Association Nationale de Coopératives pour l'Administration des Systèmes Energétiques.
- Une prise de conscience grandissante du paiement des services énergétiques.

Pour plus d'informations :
<http://ec.europa.eu/europeaid/energy-facility>

MDG 1–Pauvreté, MDG 7–Environnement